

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 19 octobre 2023

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

L’an deux mil vingt-trois et le vingt-trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, DUHALDE Kattalin, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, et MM. BISCAY Samuel BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes ECHEVERTZ Chantal, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie et Mr BARBIER Koxe
Mme ETCHEVERRY Sabine a été élue secrétaire.

Délibération N° 2023-07-03 : Participation Ogec école privée et Seaska année 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée le coût moyen d’un enfant à l’école publique pour l’année scolaire 2022/2023, soit 760.00€ et précise que la contribution à l’école privée par l’intermédiaire de l’OGEC, se fait sur cette base-là.

Quant à la participation versée à Seaska (fédération des ikastola) pour les enfants de la commune scolarisés dans les ikastola du secteur, elle sera également basée sur ce montant de 760.00€

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Décide**, à l’unanimité, de verser à l’OGEC de l’école privée d’Ayherre, une somme de 18 450.00€ pour l’année scolaire 2023/2024
- **Décide** à l’unanimité, de verser à Seaska, pour l’année 2023/2024 la somme de 24 320.00€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arño GASTAMBIDE



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 26/10/2023
Et après transmission en sous-préfecture le 26/10/2023